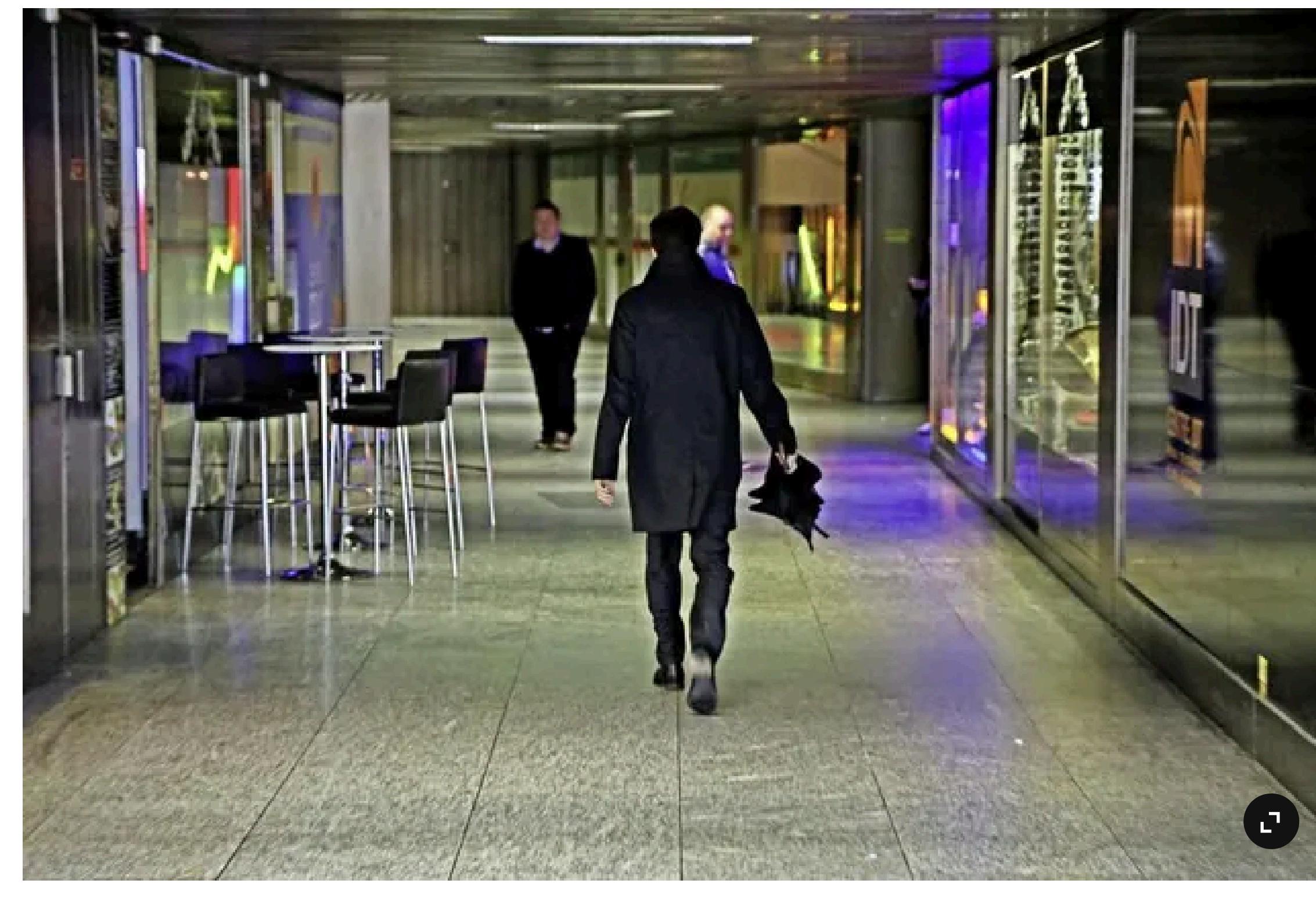


Coups de couteau à l'Ibiza Club: deux nouveaux suspects

Les raisons futilles de la bagarre sanglante et les rôles de chacun se précisent.

Fedele Mendicino
Publié le 13.10.2015, 17h07
Mis à jour le 14.10.2015, 06h00



Le lieu du drame survenu l'été dernier.

Du neuf dans la bagarre au couteau survenue cet été à Plainpalais devant l'Ibiza Club. Selon nos informations, deux prévenus viennent s'ajouter au duo de suspects entendu initialement dans cette affaire (notre édition du 27 août). Il s'agit d'un Colombien et d'un Versoisiens d'origine brésilienne. L'origine a son importance puisque la bagarre a opposé une bande de Brésiliens à un groupe de Colombiens. Membre de cette dernière communauté, le plaignant, poignardé dans le dos, a fini à l'hôpital ce petit matin du 13 juillet. Les quatre prévenus, âgés de 18 à 33 ans, sont poursuivis pour «agression, voire lésions corporelles graves, voire tentative de meurtre».

Pour trois gouttes d'eau

Un autre fait émerge après des heures d'auditions en septembre: les raisons futilles de cette altercation. Un des Colombiens raconte qu'il était assis «avec les filles»: «Il y avait de la musique brésilienne et je ne voulais pas danser.» Ses amies insistent pour qu'il vienne se déhancher sur la piste et l'aspergent avec de l'eau. Un des clients brésiliens aurait alors été éclaboussé. Il exige des excuses. En vain. La mèche est donc allumée pour trois gouttes d'eau.

Le conflit se déplace peu après devant l'établissement. Les deux groupes s'affrontent. Les vendeurs et le patron du bar tentent de calmer le jeu. Bousculades, coups de pied et coups de poing fusent. «Attention, il a un couteau», hurle un jeune en voyant un des suspects sortir son arme. «Mon client a été jeté par terre par le plaignant», estime Me Bernard Nuzzo, avocat d'un des prévenus brésiliens. Ils se sont battus à terre et l'ami du plaignant a poignardé dans le tas. Il a blessé son copain et mon client. Je n'ai jamais rien vu d'aussi stupide...» Le plaignant est conduit aux Urgences. Le rapport médical évoque plusieurs lésions au poumon. «Mon client a été provisoirement libéré à l'issue de son audition en septembre, précise Me Nuzzo. Nous avons porté plainte contre le prévenu qui l'a blessé avec le couteau et contre le plaignant qui l'a frappé.»

Les aveux du Colombien

En audience, le prévenu colombien armé du couteau affirme qu'il avait deux choix: la fuite ou l'affrontement. Il a opté pour la seconde «solution»: «Ils sont arrivés vers moi. (...) J'ai eu peur, de sorte que j'ai sorti un couteau que j'avais sur moi. Il voulait se défendre, dit-il, et faire reculer ses assaillants: «Il m'est arrivé d'avoir des ennuis pour des histoires de couteau et je ne voulais plus en avoir. (...) Tout s'est passé si vite.»

Le conflit entre les protagonistes a continué parfois en audience, sous forme d'accusations. Contestées au coup de «C'est faux» ou de «Je ne me souviens pas». Ainsi, un des Brésiliens raconte avoir vu soudain du sang jaillir: «J'ai alors dit à J. qu'il fallait partir. Le Colombien continuait à donner des coups avec son couteau.» Le plus jeune suspect, musicien de formation, se justifie: «Je me suis mis à crier pour les séparer. Je n'ai pas voulu intervenir, pour ne pas prendre le risque d'être blessé.»

Avocate du Colombien «au couteau», Me Aude Longet Cornuz précise que «à ce stade, il est établi que la bagarre a eu lieu pour des motifs futilles, des précisions quant au déroulement des faits et au rôle de chacun doivent encore être apportées par la partie plaignante. Elle n'a pas encore été entendue par le Ministère public faute de s'être présentée à la dernière audience...»

Avocate du plus jeune prévenu, Me Catarina Monteiro Santos s'étonne aussi de «l'absence du plaignant, compte tenu de ses blessures. Mon client ne peut que déplorer l'agressivité du groupe de Colombiens à leur rencontre!»

Me Léonie Chevret, qui défend un Brésilien de 29 ans, estime que son client s'est retrouvé «coincé, avec ses amis, dans une spirale de violence qu'ils n'avaient pas imaginée. Il rappelle que c'est bien le propre ami du plaignant dans cette affaire qui l'a poignardé. Cet aveu du Colombien a été un soulagement pour mon client.»

Cet article a été automatiquement importé de notre ancien système de gestion de contenu vers notre nouveau site web. Il est possible qu'il comporte quelques erreurs de mise en page. Veuillez nous signaler toute erreur à community-feedback@tamedia.ch. Nous vous remercions de votre compréhension et votre collaboration.

Actualité

Plus →

Études et technologie
«À l'ère de l'IA, les gens doivent retrouver le sens de l'effort»

□ 18 |

Crise dans les Caraïbes
Les États-Unis ont proposé à Maduro de «partir pour la Russie»

□ 12 |

Supplément «Millésime»
L'univers des Vins & Spiritueux

□

Palmarès
HES-SO Genève

□

La rédaction vous propose

Plus →

Au cœur du clan Odermatt
Comment la famille Odermatt a façonné un champion du monde

□ 14 |

Fortune disparue à Genève
Comment les milliards maudits d'Hermès ont profité à Bernard Arnault

□ 86 |

Traitement des dépendances
Une taxe pour compenser le coût social des addictions

□ 24 |

Climat en Suisse
Le vortex polaire a-t-il greloté en décembre?

□